



SEANCE du 25 octobre 2021.

DELIBERATION 2021-31

Bi mila hogaita bat urtean urriaren 25 an, arratseko zazpi herri hortako kontseilua, behar bezala deitua, legeak agintzen duen kopuruan bildu da, bere bilkuren usaiaiko tokian, Xavier LACOSTE Jaunaren lehendakaritzapean, Auzapeza.

L'an deux mille vingt et un, le 25 octobre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur LACOSTE Xavier, Maire.

Horziren/Présents : Xavier LACOSTE, Xalbat GOYTY, Antton DUHALDE, Pierre DURANGA, Laurence MENDIBOURE, Anne-Marie IDIEDER, Gaby ETCHEBEHERE, Bernadette ETCHEVERRY, Jean-Michel JAUREGUY, William SISSOKHO.

Ez ziren hor / Absents : Betti ERROTEBEHERE, Pantxika MUSCARDITZ, Mathieu LAUGIER, Lydie ETCHEGARAY, Yves GENIN.

Procuration : Betti ERROTEBEHERE (donne procuration à Antton DUHALDE), Pantxika MUSCARDITZ (donne procuration à Xalbat GOYTY).

Biltzarraren idazkaria / Secrétaire de séance : Laurence MENDIBOURE

Nomenclature : 1.1

Objet : Marché Public-Appartements ancienne école-Attribution et signature du lot n°12 Peinture.

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers Municipaux que lors du Conseil Municipal du 13 septembre dernier, et pour l'attribution des marchés relatifs à la réhabilitation des appartements à l'ancienne école, le lot N°12 toujours en négociation n'avait donc pas été attribué.

Deux entreprises ont déposé une offre :

- L'entreprise PARTARRIEU
- L'entreprise LORENZI

Pour donner suite à l'analyse des offres et à la phase de négociation menée auprès des deux entreprises par GAUCHE MURU dans le cadre de sa mission de maître d'œuvre, le classement des offres est le suivant :

ENTREPRISE	NP O /70		NP VT/ 30	NOTE FINALE	CLASSEMENT
	OFFRE HT	NOTE			
PARTARRIEU	34.987,28 €	20	20	20	1
LORENZI	35.000,00 €	19.99	20	19.99	2

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit retenir l'offre économiquement la plus avantageuse selon les critères d'attribution suivants : 70% concernant le montant de l'offre (NP O) et 30% relatif à la valeur technique de l'offre (NP VT).

M. le Maire propose de retenir pour le lot peinture l'offre de l'entreprise PARTARRIEU pour un montant de 34.987,28 euros HT.

Le Conseil Municipal après délibération et à l'unanimité :

VALIDE le tableau d'analyse des offres concernant le lot 12 et l'offre de l'entreprise PARTARRIEU pour un montant de 34.987,28 euros HT.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte d'engagement correspondant, les avenants et tous les autres documents relatifs au présent marché.

TRANSMET la présente délibération au contrôle de légalité.

Suprefeturar errezebitia Reçu en Sous- Préfecture	Herriko Etxean argitaratua Affiché en Mairie



Deia/Convocation : 21-10-2021
Kontseiluak/ Conseillers en exercice 15
Hor zirenak / Présents : 10
Alde direnak / Votes pour : 12
Kontra direnak / Votes contre : 0
Abstentzioa / Abstentions : 0